



**Rapport du Comité des projets
sur la réunion du 2 mars 2015**

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour.....	2
Point 2:	Élection du Président et du vice-président pour 2014/15	2
Point 3:	Difficultés et stratégie des projets de l'OIC.....	2
Point 4:	Procédures des projets.....	3
Point 5:	Projets de mise en valeur du café	4
Point 6:	Questions diverses.....	6
Point 7:	Date de la prochaine réunion.....	6

1. Le Comité des projets a tenu sa neuvième réunion à Londres (Royaume-Uni) le 2 mars 2015.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document [PJ-82/14 Rev. 1](#).

Point 2 : Élection du Président et du vice-président pour 2014/15

3. Un représentant d'un pays exportateur ayant été nommé de nouveau président du Comité des finances et de l'administration, il a été décidé de nommer un représentant d'un pays importateur au poste de président du Comité des projets. En conséquence, Mme Amy Diggs (États-Unis) a été nommée Présidente. M. Belisario Domínguez Méndez (Mexique) a été nommé Vice-président.

Point 3 : Difficultés et stratégie des projets de l'OIC

4. Le Chef des opérations a fait le point des changements importants dans les travaux de l'OIC sur les projets. Il a souligné deux points importants à examiner par le Comité au titre de ce point de l'ordre du jour. Le premier concerne le protocole d'accord entre l'OIC, l'Association 4C et IDH (Initiative pour le commerce durable). Ce partenariat donnerait à l'OIC la possibilité de tirer pleinement parti de l'expertise du secteur privé, particulièrement en matière de mobilisation du financement des projets. L'OIC a identifié IDH comme un partenaire potentiel pour faire avancer les travaux de l'OIC en matière de projets, en particulier en ce qui concerne l'adoption d'une approche commune pour trouver des donateurs pour les projets. Un partenariat avec l'Association 4C et IDH donnerait à l'OIC les outils pour ajouter un élément supplémentaire au processus de présélection où les propositions de projet recevraient les observations, mais également le soutien de l'OIC, mais aussi d'IDH. En conséquence, les projets bénéficieraient de l'expertise tant du secteur privé que du secteur public. Ces travaux iraient bien entendu de pair avec les travaux actuels du Comité des projets et ne visent en aucune manière à remplacer le Comité des projets. Si le Conseil approuve le protocole d'accord, ce dernier entrera en vigueur et les travaux commenceront immédiatement. L'OIC a déjà identifié certains domaines où des mesures pourraient être prises dans les prochaines semaines et une rencontre avec IDH à Londres est déjà prévue. Le Chef des opérations a déclaré qu'il espérait présenter un plan d'action au Comité en septembre. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le protocole d'accord.

5. Le deuxième point que le Chef des opérations a souligné est l'examen stratégique de l'OIC. Il est clair que l'un des domaines clés de cet examen portera sur les travaux de l'OIC en matière de projet. Le Chef des opérations a noté que, bien que le mandat et la grille d'évaluation du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) aient été récemment révisés, la redéfinition du domaine des travaux de l'OIC en matière de projet est toujours en cours. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 4 : Procédures des projets

Mandat du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP)

6. L'Économiste principal a présenté le document [PJ-34/12 Rev. 3](#) (Mandat du SCVP) qui a été établi afin de tenir compte des changements demandés par le Comité lors de sa précédente réunion en septembre 2014. Les principaux changements sont indiqués en gras, et comprennent des orientations et des informations supplémentaires destinées à guider les Membres pendant le processus d'examen (paragraphe 8), les dates de présentation par le SCVP de son évaluation d'un projet (paragraphe 10), la possibilité que les Membres du SCVP aident le Secrétariat à identifier/suggérer des sources de financement pour les projets pertinents (paragraphe 12) et les informations générales transmises par le Secrétariat à prendre en compte par le SCVP (paragraphe 14). Un délégué a demandé des précisions concernant la date limite à laquelle le Secrétariat aurait besoin de recevoir les propositions qui seraient ensuite communiquées au SCVP. L'Économiste principal a indiqué que pour la date limite du 31 janvier, l'OIC aurait besoin de soumettre les propositions au SCVP à la mi-décembre au plus tard, et à la mi-juin pour la date limite du 31 juillet. Les pays devront envoyer leurs propositions au Secrétariat le plus tôt possible afin que ce dernier puisse faire une évaluation préliminaire avant de les communiquer au SCVP pour commentaires. Le Secrétariat a accepté d'inclure cette condition au paragraphe 10.

Évaluation des projets

7. L'Économiste principal a présenté le document [PJ-17/11 Rev. 6](#) (Grille d'évaluation des projets). La dernière révision a été faite pour tenir compte des commentaires des Membres lors de la réunion précédente en septembre 2014. Trois questions simples à réponse fermée (oui/non) ont été introduites au début de l'évaluation. La réponse doit être oui à ces trois questions pour que la proposition soit examinée plus avant. Les autres questions sont évaluées au moyen de notes, la note maximale dépendant de l'importance du sujet.

8. Le Comité a convenu que les deux documents devraient être présentés au Conseil pour approbation.

Point 5 : Projets de mise en valeur du café

Projets en cours d'examen par l'OIC

9. L'Économiste principal a présenté le document PJ-83/15, dans lequel figure une proposition présentée par le gouvernement du Zimbabwe sur la revitalisation du secteur du café du Zimbabwe grâce à l'amélioration de la chaîne de valeur du café. L'Économiste principal a résumé la proposition et a indiqué qu'elle avait été soumise au SCVP. L'Indonésie a été le seul membre du groupe de travail à envoyer ses commentaires (voir [PJ-84/15](#)). Elle a appuyé la proposition mais a recommandé que l'auteur fasse quelques révisions concernant la génération de bénéfices pour la mettre en conformité avec la nouvelle politique de financement du Fonds commun pour les produits de base (FCPB). Les critères selon lesquels le Zimbabwe devrait être à jour de ses contributions pour que le projet soit approuvé ne s'appliquent pas à ce projet car il a été présenté avant que les critères soient modifiés.

10. L'un des délégués s'est excusé de ne pas avoir soumis ses observations par écrit. Il a exprimé son soutien au projet, particulièrement à la lumière de la demande prévue d'Arabica doux que le Zimbabwe produit. Sur une note plus technique, il a observé que, sur la base de son expérience de ce type de projet, certains indicateurs semblaient quelque peu optimistes en termes de ce que le projet pourrait accomplir en trois ans.

11. Un autre délégué a exprimé son soutien au projet. Il a ajouté qu'il semblait que le projet soit piloté par le secteur privé, auquel cas il était très encourageant de voir le secteur privé au Zimbabwe s'impliquer activement sur le terrain. Il a ajouté que ce serait une bonne idée que l'auteur cherche dans la région pour trouver et introduire de nouvelles variétés qui seraient résistantes aux ravageurs et aux maladies locales afin d'éviter d'avoir à réinvestir dans de nouvelles variétés dans trois à cinq ans.

12. Le Comité a convenu que la proposition devrait être soumise au Conseil pour approbation.

Projets approuvés

13. L'Économiste principal a fait le point de trois projets en cours (voir les trois annexes de documents [PJ-86/15](#)).

Plan durable de garantie du crédit visant à faciliter la transposition des méthodes améliorées de transformation en Éthiopie et au Rwanda

14. Le but de ce projet (annexe I) s'articule autour de l'idée de fournir du crédit aux producteurs de café en Éthiopie et au Rwanda, garanti par le FCPB. Le rapport de situation reçu par le Secrétariat indique que les exploitants en Éthiopie, au travers des coopératives, réussissent à obtenir davantage de crédits, ce qui a un impact positif sur leurs affaires. Cependant, au Rwanda, les exploitants sont confrontés à davantage de difficultés en raison des critères difficiles que les banques imposent aux coopératives. Néanmoins, le projet a permis à trois coopératives de bénéficier d'un prêt. Suite à une mission de supervision de l'Économiste principal, il a été recommandé d'ajouter une autre banque locale à l'initiative afin qu'un plus grand nombre de coopératives puissent bénéficier du projet. Une réunion annuelle se tiendra en Éthiopie pour discuter des progrès, partager les expériences et planifier les prochaines étapes.

Promotion d'une filière du café durable au Burundi

15. Ce projet (annexe II) est un exemple type de collaboration public-privé. Il y a trois ans, une société de négoce de café (Sucafina) a proposé une approche différente de la durabilité dans le secteur du café de façon à augmenter le rendement et à améliorer les conditions de vie de ceux qui travaillent dans le secteur, et à veiller à la disponibilité de café pour les exportateurs. Le concept a été développé avec l'aide de l'OIC et maintenant que 1,6 million de dollars ont été mobilisés, le projet est mis en œuvre. L'Économiste principal a récemment effectué une mission de supervision financée par le secteur privé. Le projet a déjà tendu la main à de nombreux exploitants et on espère qu'il sera étendu à d'autres régions du pays.

Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre en République démocratique du Congo

16. Le but de ce projet (annexe III) est d'améliorer la condition des producteurs de café en République démocratique du Congo. La région dans laquelle il est mis en œuvre a beaucoup souffert des conflits et ce projet vise à aider les producteurs de café qui reviennent dans la région. Le projet est mis en œuvre par Veco, ONG belge, et est entièrement financé par le FCPB. Veco prend les mesures initiales pour mettre en route le projet.

17. Le Comité a pris note de ces rapports.

Projets récemment terminés

18. L'Économiste principal a fait rapport sur les deux projets qui ont été récemment terminés. Le premier était intitulé "Programme de compétitivité des entreprises du café au Guatemala et en Jamaïque", et son résumé analytique figure à l'annexe I du document [PJ-87/15](#). Ce projet est un très bon exemple de la façon dont la collaboration entre une grande

institution et de petits producteurs de café peut se faire. Le projet a été financé par le FCPB et a apporté à l'OIC une grande expérience utile. Le rapport complet du projet est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

19. Le second projet était intitulé "Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café pour les producteurs des cafés de spécialités dans les pays AFCA", et son résumé analytique figure à l'annexe II du document [PJ-87/15](#). Ce projet a été financé par l'Union européenne et le Fonds commun pour les produits de base pour promouvoir les bonnes pratiques et permettre aux producteurs d'obtenir la certification et de réduire les coûts de la certification. Le projet a été pleinement mis en œuvre dans neuf pays d'Afrique orientale et a contribué à renforcer les capacités en personnel des institutions nationales. Grâce à ce projet, des améliorations ont été apportées en faveur de la certification dans la région. Le rapport complet du projet est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

20. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 6 : Questions diverses

Composition du SCVP

21. Le Brésil, le Mexique et les États-Unis ont accepté de siéger au SCVP. Le deuxième pays consommateur devait être décidé après consultations entre l'Union européenne et la Suisse, dont le résultat sera communiqué au Conseil.

Liste des donateurs potentiels

22. Le Secrétariat a commencé à dresser une longue liste de donateurs des différents types d'organisations (multilatérales, à but non lucratif, bilatérales, etc.) à laquelle davantage de détails sur le type de projet, les institutions financées et les coordonnées d'un point de contact spécifique pour chaque institution devront être ajoutés une fois que le Secrétariat aura parlé aux donateurs. L'Économiste principal espère que ces discussions commenceront le lendemain, lors du cinquième Forum consultatif.

Point 7 : Date de la prochaine réunion

23. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la 115^e session du Conseil qui se tiendra à Milan (Italie) du 28 septembre au 2 octobre.